

Destinataires : Correspondants des clubs du fichier Judo21

Madame la Présidente, monsieur le Président,  
Veuillez trouver par la présente la convocation à la prochaine assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre comité départemental qui se déroulera le **vendredi 03 septembre 2021**

*Salle de réunion de la ComCom – rue du Cosec – 21170 Echenon*

<https://www.google.fr/maps/place/Rue+du+Cosec,+21170+%C3%89chenon/@47.1105078,5.270157,350m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x47f2ba13f6181d61:0xf3551c9e5a5fdcb0!8m2!3d47.1102714d5.270874?hl=fr>

**Accueil : 18h45-19h00 Ouverture AG : 19h00**

#### PARTICIPANTS

Chaque club doit et peut être représenté par :

- Sa présidente ou son président et son enseignant principal licencié au club
- En cas d'empêchement du (de la) président(e), il (elle) peut être remplacé(e) par un suppléant licencié dans le club, désigné par le comité directeur de l'association (Pouvoir)
- En cas d'empêchement du professeur principal, ou s'il n'est pas licencié dans le club il peut être remplacé par un autre enseignant licencié dans le club ou à défaut par tout autre membre du club. (âgé de plus de 16 ans) et désigné par le comité directeur de l'association (Pouvoir).
- Lors des votes, les voix du club sont réparties équitablement entre leurs deux représentants. Si un seul représentant est présent à l'AG, il dispose de l'ensemble des voix
  
- En cas d'absence totale de représentant licencié d'un club, ce dernier peut être représenté avec le document « PROCURATION » par le représentant d'un autre club du département. (1 seule procuration par club)

#### ORDRE DU JOUR

- Pièce jointe

#### DOCUMENTS

- Vous trouverez tous les documents relatifs à cette AG à disposition pour téléchargement sur notre site <https://comitejudo21.ffjudo.com/>

Nous comptons sur la présence de toutes et tous pour cette réunion importante pour l'avenir de notre sport en Côte d'or.

Marc MUIN  
Président



Lucien LAMY  
Secrétaire Général

